

## **NADOR WEST MED (NWM)**

---

# **PLAN D'ACTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PAES) POUR UN PROJET DE PORT EN MEDITERRANEE OCCIDENTALE (MAROC)**

Version de document: V010

**15 Mars 2015**



Préparé pour : Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD)

Préparé par : SE Solutions (Pty) Ltd

Suite 51

Postnet Centurion

Private Bag X108

Centurion – République d’Afrique du Sud

Téléphone : +27 12 643 0190

Mobile: +27 82 903 9751

Email: [sean@sesolutions.co.za](mailto:sean@sesolutions.co.za)

Web: [www.sesolutions.co.za](http://www.sesolutions.co.za)

## 1. INTRODUCTION

La Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) envisage de fournir un prêt avec garantie souveraine pouvant atteindre 200 millions d'Euros à la société Nador West Med ("NWM" ou "l'Emprunteur"), pour financer la construction du projet de port de Nador West Med ("le Projet). La Banque Européenne d'Investissement, la Banque Africaine de Développement, et le Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social pourraient éventuellement contribuer aussi au financement du Projet.

NWM est une société de droit privé appartenant au Gouvernement du Maroc. Elle a été créée pour préparer et mettre en œuvre le Projet, qui comprend la construction d'un nouveau port en eau profonde et l'infrastructure y relative dans la baie de Bétoya dans le nord-ouest du Maroc. Il est envisagé que le port puisse accueillir de grands navires porte-conteneurs, le traitement et le stockage sur le site de produits pétroliers, et le stockage, le traitement, la manutention et le transport de matières en vrac, y compris du charbon. Le prêt de la BERD serait consacré à la construction de l'infrastructure de base du port (digues, quais, dragage, etc...) qui sera, dans la phase d'exploitation, utilisée par des concessionnaires pour les activités commerciales de manutention. L'exploitation du port, dans cette phase future d'opération, ne fait pas partie du Projet soumis au financement de la Banque, et, de ce fait, n'est pas couverte par l'étude d'impact environnemental préparée dans le cadre de la réglementation marocaine (juillet 2014). Cependant, compte tenu des risques liés à ce type d'opérations, la diligence de la Banque doit s'attacher à vérifier que l'Emprunteur dispose d'une organisation suffisante pour gérer ces risques en conformité avec la bonne pratique nationale et internationale, notamment en ce qui concerne les travaux confiés à des entreprises, les systèmes de gestion environnementale et sociale, et le personnel.

Le Projet concerne la construction d'un grand port sur un site vierge, et de ce fait la BERD l'a classé en catégorie A, ce qui signifie qu'une évaluation environnementale et social globale doit en être menée, puis qu'une période de publication de cette évaluation de 120 jours est requise. Après avoir mené la diligence environnementale et sociale, le présent Plan d'Action Environnementale et Sociale (PAES) a été préparé : il détaille les actions nécessaires pour que la mise en œuvre du Projet se conforme aux Exigences de Performance (EP) de la Banque. Ce Plan est présenté ci-dessous.

No	Action	Risques environnementaux et sociaux	Exigence	Moyens et responsabilités	Calendrier	Critère de succès et d'évaluation	Statut
<b>EP1</b>	<b>Evaluation et gestion des impacts et des problèmes environnementaux et sociaux</b>						
1.1	Préparer et mettre en œuvre un système de gestion environnementale et sociale (SGES) intégré en conformité avec les normes nationales et internationales applicables en matière d'environnement, de sécurité au travail, de relations humaines et de questions sociales, y compris avec les Exigences de Performance de la BERD.	Un plan de gestion environnemental et social a été préparé, mais les actions de gestion prévues demeurent génériques. En outre, il n'y a pas de mesures pour assurer que ces actions seront mises en œuvre.	EP 1 de la BERD, certifications ISO 14001 et OHSAS 1800 (exploitation du port seulement)	NWM avec soutien de spécialistes externes	Commencement immédiat pour EP1 de la BERD en vue de la mise en œuvre opérationnelle du système au démarrage de l'exploitation des carrières - 2015 puis pour toute la durée du Projet	SGES mis en place avec tous les éléments décrits, en particulier un dispositif de mesure des performances permettant de comparer la performance effective avec les objectifs déclarés, et de suivre la mise en œuvre des actions correctives.	Priorité élevée
1.2	Préparer et mettre en œuvre une Politique Environnementale et Sociale, approuvée par la Direction Générale de la société	NWM doit formaliser son engagement pour la protection de l'environnement biophysique et humain	EP 1 de la BERD	NWM pour signature par le Directeur Général	3 <sup>ème</sup> trimestre 2015  Publier cette politique sur le site web de NWM	La politique signée est diffusée au sein de la société et publiée sur le site de NWM	Priorité élevée
1.3	Etablir, maintenir et renforcer en tant que de besoin une structure organisationnelle qui définisse les rôles et les responsabilités pour la mise en œuvre du présent PAES et du système de gestion qui lui est associé, y compris (mais pas seulement) le recrutement d'un responsable du département Environnement, Sécurité, et Social rattaché directement à la Direction Générale, d'un agent de liaison communautaire, et d'un spécialiste de l'acquisition des terres.	L'engagement de NWM de se conformer aux exigences environnementales et sociales de la BERD doit se matérialiser par le recrutement et l'emploi de spécialistes dans les domaines environnemental et social pour mettre en œuvre les diverses tâches nécessaires pour assurer cette conformité.	EP1 de la BERD, normes ISO 14001 et OHSAS 1800	NWM	Organigramme à préparer pour le 1 <sup>er</sup> trimestre 2015 avec recrutements courant 2015 avant le démarrage des activités dont ces spécialistes seront responsables.	Profils de postes soumis à la BERD. Confirmation des recrutements communiquée à la BERD.	Priorité élevée

No	Action	Risques environnementaux et sociaux	Exigence	Moyens et responsabilités	Calendrier	Critère de succès et d'évaluation	Statut
1.4	Dans le cadre du SGES mentionné au 1.1 ci-dessus, préparer et mettre en œuvre un programme de gestion des contractants qui assure que tous les contractants à l'œuvre sur le Projet soient liés par les engagements environnementaux et sociaux du Projet, y compris les Exigences de Performance de la BERD	Dans la mesure où les contractants seront la principale source de la plupart des risques environnementaux et sociaux, il est indispensable que la gestion des contractants et sous-contractants soit soigneusement planifiée et mise en œuvre par NWM.	EP1 de la BERD, bonne pratique de construction	NWM et entreprise générale sélectionnée	Achevé avant attribution du contrat de l'entreprise générale	Documents contractuels mis en place et intégrés dans la procédure d'appel d'offres, suivi de la performance des contractants	
1.5	Dans le cadre du SGES mentionné au 1.1 ci-dessus, établir des indicateurs et des procédures pour suivre et mesurer la conformité avec les clauses environnementales et sociales des accords juridiques, le présent PAES, les Exigences de Performance, ainsi que les changements vis-à-vis de la situation initiale établie durant l'évaluation du Projet.	Le suivi de la conformité et la performance donne de la cohérence au SGES et le fait fonctionner, et donc le suivi et l'établissement de rapports doivent être placés au premier plan pour le rôle qu'ils jouent dans la gestion.	EP1 de la BERD, normes ISO 14001 et OHSAS 1800	NWM, entreprise générale sélectionnée et sous-contractants	Procédures, y compris les indicateurs de suivi, à compléter avant le démarrage de la construction.	Procédures formelles, disponibilité de l'information sur la performance environnementale et sociale.	
1.6	Évaluer les risques environnementaux liés à la déviation de l'oued Ighzer N'tiya, nécessaire à la construction du port, et décider comment gérer le cours d'eau en fonction de l'analyse des différents risques.	Les risques ne sont pas totalement clairs dans la mesure où la décision n'est pas prise sur la déviation du cours d'eau ou une autre solution.	EP1	NWM	Avant démarrage de la construction, 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> trimestres 2015	Préparer un rapport d'analyse des risques environnementaux et soumettre à la BERD. Le rapport doit étayer la décision concernant la déviation du cours d'eau et les détails des mesures d'atténuation éventuellement requises.	

No	Action	Risques environnementaux et sociaux	Exigence	Moyens et responsabilités	Calendrier	Critère de succès et d'évaluation	Statut
1.7	Conduire une évaluation environnementale et sociale et une analyse des risques pour toutes les carrières susceptibles d'être utilisées pour l'approvisionnement en matériaux du port (voir également 1.11 ci-dessous), y compris la fermeture et la réhabilitation	L'approvisionnement en matériaux présente une large gamme de risques environnementaux et sociaux possibles et ces derniers doivent être appréhendés et prévus, y compris la fermeture du site.	EP1	NWM et entreprise générale	Avant le démarrage de l'exploitation des carrières	Evaluations des sites accompagnées des plans d'action requis communiqués à la BERD.	
1.8	Préparer et soumettre des rapports annuels de suivi environnemental et social préparés et soumis à la BERD	Rendre compte de la performance du Projet et de la mise en œuvre du PAES	EP1	NWM	A partir du 1 <sup>er</sup> trimestre 2016, puis annuellement	Rapports soumis ; Modèle de rapport de la BERD à remettre par la BERD à NWM	
1.9	Evaluer les risques environnementaux et sociaux associés à la présence de 2.500 travailleurs pour la construction, puis de 1.200 travailleurs en phase d'exploitation. Préparer, en tant que de besoin, un plan de gestion de l'influx	Les risques demeurent à préciser, et la provenance des travailleurs n'est pas connue pour l'instant, non plus que leurs modalités de logement, et comment cette présence pourrait affecter les communautés locales et les services municipaux.	EP 1, EP 2, EP 4 et éventuellement EP 5	NWM avec entreprise générale	Avant le démarrage de la construction	Evaluation des risques et plan de gestion si nécessaire à soumettre à la BERD.	Priorité élevée
1.10	Préparer une étude des impacts cumulatifs de la zone franche pour une évaluation préliminaire des impacts cumulés potentiels des industries qui y sont prévues et afin de s'assurer que ces impacts cumulés ne posent pas de risques inacceptables. Inclure dans cette étude un mécanisme de mise-à-jour de l'analyse à chaque changement majeur des données.	Il n'existe pas pour l'instant d'évaluation des impacts cumulés du port et de la zone franche tenant compte des divers types d'industrie qui sont envisagés sur la zone franche de Bétoya. Ces impacts comprennent, sans y être limités : l'influx de travailleurs et de chercheurs d'emploi, les émissions aériennes, les effluents liquides, les déchets solides.	EP 1, EP 3, EP 4	NWM en liaison avec les autorités nationales NWM	Avant le démarrage de la phase de développement de la zone franche	Soumettre l'étude à la BERD et publier sur le site web de NWM en Français et Arabe.	

No	Action	Risques environnementaux et sociaux	Exigence	Moyens et responsabilités	Calendrier	Critère de succès et d'évaluation	Statut
1.11	Préparer un plan de transport pour minimiser les impacts cumulés liés à l'approvisionnement en matériaux depuis les carrières	Il n'existe pas d'évaluation des impacts cumulés de la construction, en particulier en relation avec la quantité de matériaux qui devra être approvisionnée depuis les carrières.	EP 1 et EP 4	NWM avec entreprise générale	Avant le démarrage de la construction du port 2 <sup>ème</sup> semestre 2015	Disponibilité du plan de transport et autorisations requises des autorités marocaines pour les carrières.	
1.12	Engager un consultant indépendant pour le suivi environnemental et social pour suivre la conformité et la performance du Projet selon les Exigences de Performance de la BERD durant la construction et le début de la phase exploitation.	La mise en œuvre des engagements environnementaux et sociaux pris par NWM et par l'entreprise générale devra faire l'objet d'un suivi indépendant.	EP 1, EP 6, bonne pratique internationale	NWM	Avant le démarrage des travaux  Deux fois par an durant la construction  Une fois par an durant l'exploitation pendant les deux premières années Le consultant indépendant devra fournir ses rapports à NWM et à la BERD après chaque visite.	La BERD doit préparer les termes de référence pour le consultant indépendant  Choix du consultant soumis à la non objection de la BERD	Priorité élevée
<b>EP 2</b>	<b>Conditions d'emploi et de travail</b>						
2.1	Préparer et approuver une politique de relations humaines. Celle-ci devra être claire et compréhensible, et porter la signature du Directeur Général de NWM. Elle engagera NWM à se conformer à la réglementation marocaine et normes stipulées dans l'EP2 de la BERD. Elle sera publiée dans les langues comprises par les employés.	NWM n'a pas actuellement de politique de relations humaines formalisée et approuvée, et de ce fait ne satisfait pas à l'une des exigences de EP 2.	EP 2	NWM	Avant le démarrage des travaux	Politique de RH signée et preuves de sa publication au sein de la société et sur le site web de NWM.	Priorité élevée

No	Action	Risques environnementaux et sociaux	Exigence	Moyens et responsabilités	Calendrier	Critère de succès et d'évaluation	Statut
2.2	Assurer que les documents d'appel d'offres et les contrats comprennent des clauses requérant la conformité à EP 2, et suivre la conformité des contractants et sous-contractants sur les sites du Projet au moyen d'audits réguliers concernant les relations humaines et l'emploi (voir également 1.5).	Le code du travail marocain n'autorise pas le travail des enfants, et le Royaume a ratifié les conventions correspondantes de l'OIT.	EP 2	NWM et entreprise générale	1 <sup>er</sup> trimestre 2015 Achévé lors du démarrage du processus d'appel d'offres, puis durant la mise en œuvre du Projet à travers des audits RH et emploi réguliers.	Achévé lors du démarrage du processus d'appel d'offres, puis confirmation à travers des audits RH et emploi réguliers.	Priorité élevée
2.3	Se conformer au Code du Travail en vigueur au Maroc et aux exigences de la BERD concernant les conditions de travail, et le guide BERD/SFI sur le logement des travailleurs, et auditer les contractants et sous-contractants vis-à-vis de ces exigences.	Le code du travail en vigueur au Maroc est, de manière générale, en ligne avec les exigences internationales telles que celles de la BERD en matière de conditions de travail et de logement des travailleurs, mais la mise en œuvre n'en est pas toujours assurée dans la pratique. De la même manière qu'avec les autres questions relatives à l'emploi, les risques sont essentiellement liés à la chaîne de sous-contractants.	EP 2	NWM et entreprise générale	2015, puis durant la mise en œuvre du Projet.	Confirmation à travers des audits RH et emploi réguliers.	
2.4	Mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes pour les travailleurs, accessibles à la fois aux travailleurs de NWM et à ceux des contractants et sous-contractants déployés sur le site du Projet ou sur les installations associées.	Le code du travail marocain ne requiert pas l'établissement d'un mécanisme de gestion des plaintes pour les travailleurs du Projet.	EP 2	NWM et entreprise générale	2 <sup>ème</sup> semestre 2015. Mécanisme en place lors du démarrage de la construction.	Registre des plaintes soumise, et des solutions qui y sont apportées, avec confirmation auprès d'un échantillon de travailleurs. Publication du mécanisme de gestion des plaintes sur le site web de NWM.	

No	Action	Risques environnementaux et sociaux	Exigence	Moyens et responsabilités	Calendrier	Critère de succès et d'évaluation	Statut
<b>EP 3</b>	<b>Utilisation efficace des ressources, prévention et contrôle de la pollution</b>						
3.1	Préparer des objectifs et indicateurs clés de performance pour les économies d'eau et d'énergie pour les phases de construction et d'exploitation, et suivre la performance en par rapport à ces objectifs.	Il n'y a pas dans l'EIE d'engagements à limiter l'utilisation d'eau et d'énergie, bien qu'il y ait des plans pour réutiliser dans la construction les matériaux de dragage et ceux extraits des dunes. Compte tenu des besoins importants en transport de matériaux pour la construction du port, des économies significatives pourraient être réalisées grâce à une réduction des besoins en carburant.	EP 3	NWM et entreprise générale	Etablir des objectifs avant le démarrage de la construction au 2 <sup>ème</sup> semestre 2015	Démonstration de la performance par rapport aux objectifs fixés.	
3.2	Assurer un contrôle efficace des émissions de poussière durant la construction du port et des installations associées. La bonne pratique est de minimiser l'utilisation d'eau destinée au contrôle des poussières.	Les recommandations de l'EIE comprennent plusieurs mesures visant à contrôler les émissions dans l'air, y compris l'arrosage des aires de construction pour minimiser la production de poussière, et la maintenance des véhicules en bon état, avec réparations rapides quand c'est nécessaire.	EP 3	NWM et entreprise générale	Décision avant le commencement de la construction  2 <sup>ème</sup> semestre 2015	Performance en matière de contrôle des poussières et de minimisation de l'utilisation d'eau pour ce faire.	
3.3	Conduire un suivi de l'opacité sur les engins de construction pour s'assurer de la performance en matière de contrôle des émissions dans l'air.		EP 3	NWM et entreprise générale	Programme de suivi mis en place avant le démarrage de la construction, 2 <sup>ème</sup> trimestre 2015	Performance démontrable par rapport aux objectifs.	
3.4	Satisfaire aux exigences de la Convention Marpol et de la Convention Internationale sur le Contrôle et la Gestion des Eaux de Ballast des Navires et des Sédiments («BWM Convention») qui concernent l'exploitation des ports, et assurer leur mise en œuvre .		EP 3, conventions Marpol, Convention Internationale sur le Contrôle et la Gestion des Eaux de	NWM	Pendant la phase exploitation	Performance démontrable	



No	Action	Risques environnementaux et sociaux	Exigence	Moyens et responsabilités	Calendrier	Critère de succès et d'évaluation	Statut
			Ballast des Navires et des Sédiments				
3.5	Préparer un programme de contrôle du mouvement des sédiments marins pour la construction de l'infrastructure de base du port pour minimiser le transport de sédiments en suspension.	Du fait de la nature des fonds au niveau des digues, il se produira une agitation et une mise en suspension des sédiments. Il est peu vraisemblable que ces sédiments soient pollués, mais le panache qui en résultera affectera des zones actuellement non concernées par le dépôt de ces sédiments. Il est à préciser qu'actuellement (site vierge) de fortes suspensions de sédiments se produisent très fréquemment avec les crues de l'oued Kert et sous l'effet de petites tempêtes de la mer. Il sera très difficile de les éviter.	EP 3	NWM et entreprise générale	2 <sup>ème</sup> semestre 2015, avant le démarrage de la construction	Disponibilité du programme, y compris indicateurs de performance	
3.6	Calculer les émissions de gaz à effet de serre pour la phase de construction (en particulier liés au transport). Si celles-ci excèdent 25 kt CO <sub>2e</sub> pa fournir à la BERD un rapport annuel sur les émissions de gaz à effet de serre.	Les émissions de gaz à effet de serre n'ont pas été évaluées dans l'EIE. Bien que le port lui-même ne sera pas une source significative de gaz à effet de serre, les émissions seront significatives durant la construction du fait du dragage et du transport de matériaux pour la construction des digues et du reste de l'infrastructure	EP 3	NWM et entreprise générale	2 <sup>ème</sup> semestre 2015, dès le démarrage de la construction du port et pendant la phase des carrières et dragages	Inventaire des sources de gaz à effet de serre selon la méthodologie de la BERD.	

No	Action	Risques environnementaux et sociaux	Exigence	Moyens et responsabilités	Calendrier	Critère de succès et d'évaluation	Statut
3.7	Préparer et mettre en œuvre un plan de gestion des déchets assurant qu'une capacité suffisante est disponible pour le traitement des déchets produits en phases construction et exploitation. Un programme de recyclage concernant au moins les déchets de construction doit être préparé dans le cadre de ce plan, et les déchets biodégradables devraient être compostés.	La production de déchets durant la phase d'exploitation sera probablement moins problématique, quoique un déversement d'hydrocarbures pourrait produire de grandes quantités de déchets qui devraient être éliminées de manière sûre. Des mesures doivent être prévues pour l'élimination des déchets provenant des navires. Les déchets de construction présentent en général des opportunités de réutilisation car une proportion significative est constituée par des emballages. La bonne pratique commande également d'examiner la possibilité d'établir une unité moderne d'élimination des déchets dans la zone franche, pour desservir les industries qui s'y établiront ainsi que l'exploitation du port.	EP 3	NWM	2 <sup>ème</sup> semestre 2015, avant le démarrage de la construction du port	Soumettre le plan de gestion des déchets à la BERD, y compris les détails relatifs à la disponibilité de décharges ainsi que les estimations de la production de déchets.	
3.8	Concevoir et mettre en œuvre un plan permettant un avitaillement sûr des véhicules et engins de construction en carburant.	En premier lieu, les matières dangereuses sont des hydrocarbures, pendant les phases de construction et d'exploitation. De grands volumes seront transportés, manipulés et stockés.	EP 3	NWM et entreprise générale	2 <sup>ème</sup> semestre 2015, avant le démarrage de la construction	Performance démontrable par rapport aux objectifs avec audits réguliers des résultats.	
3.9	Concevoir et mettre en œuvre un plan de gestion des matières dangereuses comportant des mesures pour le transport, le déchargement, le stockage, l'utilisation, et l'élimination des matières dangereuses utilisées sur le	Les autres matières dangereuses comprennent les solvants, peintures, produits à base de plomb, matières inflammables, stabilisateurs et	EP 3	NWM et entreprise générale	2 <sup>ème</sup> semestre 2015, avant le démarrage de la construction	Disponibilité du plan de gestion des matières dangereuses avec confirmation de la performance par inspections et audits.	

No	Action	Risques environnementaux et sociaux	Exigence	Moyens et responsabilités	Calendrier	Critère de succès et d'évaluation	Statut
	site ainsi que leurs emballages. Ce plan doit également comprendre une liste d'exclusion de matières et matériaux prohibés sur le site tels que l'amiante.	accélérateurs pour ciment, herbicides, insecticides, raticides, etc...					
3.10	Préparer un plan de gestion des déversements d'hydrocarbures. Un tel plan doit prévoir le confinement des déversements, la prévention de sa propagation, et la récupération des produits déversés. Il doit prévoir les embarcations nécessaires à sa mise en œuvre ainsi que les besoins en personnel et en formation. Des simulations et exercices réguliers doivent être prévus pour tester le niveau de préparation dans le cadre d'un processus d'amélioration permanente.	Des risques similaires existent à la phase d'exploitation bien que les activités soient différentes. Le problème principal réside dans l'exploitation du quai à hydrocarbures et des risques de déversement qui y sont liés.	EP 3 et conventions Marpol	NWM	Avant démarrage de l'exploitation du quai à hydrocarbures	Préparation et mise en œuvre des mesures de prévention et de lutte contre les déversements d'hydrocarbures.  Disponibilité des équipements et infrastructures. Performance démontrable avec résultats des exercices et simulations conduits inclus dans le rapport de suivi environnemental et social annuel.	
<b>PR 4</b>	<b>Santé et sécurité</b>						
4.1	Entreprise générale de construction <sup>1</sup> contractuellement responsable de préparer et mettre en place un système de santé et sécurité pouvant être soumis à certification (sur le modèle de OHSAS 18001) dans le cadre du Système de Gestion Environnementale et Sociale. Les	Les risques en matière de santé et sécurité qui doivent être gérés par NWM et l'entreprise générale sont les suivants pour les phases de construction et d'exploitation : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Travail en hauteur;</li> <li>• Circuits électriques sous tension;</li> <li>• Engins mobiles;</li> </ul>	EP 4	NWM	Commencement immédiat en visant un système opérationnel au démarrage de la construction (2015-2018)	Système en place avec tous les éléments décrits, en particulier un dispositif de mesure des performances permettant de comparer la performance effective avec les objectifs déclarés,	

<sup>1</sup> NWM prévoit la passation un contrat d'entreprise générale ("EPC Contractor") pour la construction.

No	Action	Risques environnementaux et sociaux	Exigence	Moyens et responsabilités	Calendrier	Critère de succès et d'évaluation	Statut
	normes de santé et sécurité doivent être également appliquées aux sous-contractants.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Produits chimiques dangereux;</li> <li>• Températures extrêmes;</li> <li>• Bruit;</li> <li>• Radiation;</li> <li>• Agents biologiques;</li> <li>• Risques psychologiques;</li> <li>• Eaux profondes</li> </ul>				et de suivre la mise en œuvre des actions correctives.	
4.2	Préparer et mettre en œuvre un plan de gestion du trafic	La taille du projet et en particulier le besoin de transporter de grandes quantités de matériaux pour la construction des digues et des quais signifie qu'il y aura de grands volumes de transport, non seulement sur le site de construction mais également sur des routes ouvertes au public. Deux éléments importants doivent être pris en compte en ce qui concerne la sécurité du trafic, la sécurité du personnel du Projet d'une part et celle des tiers qui pourraient être affectés par des accidents impliquant des véhicules du Projet d'autre part.	EP 4	NWM et entreprise générale	2 <sup>ème</sup> semestre 2015, avant le démarrage de l'exploitation des carrières	Performance par rapport aux objectifs avec audits réguliers des résultats.	
4.3	Préparer un plan d'intervention d'urgence couvrant toutes les phases et activités du Projet et tous les personnels	Une bonne performance environnementale générale peut aisément être compromise par un seul incident mal géré. Du fait de la taille du Projet et des multiples activités à risque, les situations d'urgence doivent être correctement identifiées et gérées.	EP 4	NWM, entreprise générale, et autres contractants	2 <sup>ème</sup> semestre 2015, avant le démarrage de la construction	Plan disponible et réaction efficace et rapide en cas de situation d'urgence.	

No	Action	Risques environnementaux et sociaux	Exigence	Moyens et responsabilités	Calendrier	Critère de succès et d'évaluation	Statut
4.4	Les concessionnaires chargés de l'exploitation des différentes parties du port devront préparer leurs propres plans de gestion du trafic et d'intervention d'urgence. Ceci peut se superposer à certaines exigences de la réglementation marocaine, en particulier en ce qui concerne le terminal à hydrocarbures, qui sera sans doute considéré comme une « installation classée » par la réglementation marocaine.	Tous risques liés à l'exploitation du port.	EP 4	NWM	En phase exploitation	Disponibilité des plans et performance démontrable	
4.5	Préparer un plan de logement des travailleurs pour la phase de construction sur la base des propositions de l'entreprise générale en la matière (y compris camp de construction). Ce plan doit comprendre des mesures fiables concernant l'alimentation en eau potable, le traitement des eaux usées, la collecte et le traitement des déchets solides	Les objectifs sont (1) de minimiser l'afflux et (2) de minimiser la pression sur l'infrastructure existante de la commune de laazzanene commune (notamment en ce qui concerne l'eau potable, le traitement des eaux usées et la collecte et le traitement des déchets solides)	EP 4	NWM et entreprise générale	Préparé avant le début de la construction, 2 <sup>ème</sup> semestre 2015 pour la société NWM et au démarrage des travaux (base vie) pour l'entreprise.	Plan préparé, rendu contractuel avec l'entreprise générale, et mis en œuvre	
4.6	Définir une zone de restrictions de sécurité autour du port utilisant des bouées conformes aux procédures de signalisation maritime. Informer les pêcheurs locaux de cette zone de restrictions pour qu'elle soit bien comprise et reconnue.	Les travaux et le port lui-même risquent de représenter un danger pour les pêcheurs et leurs embarcations, nécessitant une délimitation claire des zones permises et de celles qui ne le sont pas.	EP 4	NWM et entreprise générale	Avant démarrage des travaux en mer	Zone de sécurité mise en place, preuve de l'information des pêcheurs, et absence d'accidents impliquant les pêcheurs ou leurs embarcations.	

No	Action	Risques environnementaux et sociaux	Exigence	Moyens et responsabilités	Calendrier	Critère de succès et d'évaluation	Statut
<b>EP 5</b>	<b>Acquisition de terres, réinstallation involontaire et déplacement économique</b>						
5.1	<p>Mettre en œuvre le Cadre de compensation et de restauration des moyens de subsistance, et préparer un plan plus détaillé, comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan de compensation des terres et de restauration des moyens de subsistance pour les terres agricoles expropriées le long de la voie d'accès,</li> <li>- Plan de compensation des terres et de restauration des moyens de subsistance pour les terres agricoles expropriées dans la zone franche,</li> <li>- Plan de restauration des moyens de subsistance pour les pêcheurs affectés par la réalisation du port.</li> </ul>	<p>Le port lui-même est situé entièrement sur des terres du domaine de l'Etat qui ne sont utilisées que marginalement, mais la route d'accès affecte environ 29 parcelles privées (20 propriétaires) et la zone franche environ 305 parcelles privées (155 propriétaires). En outre, des pêcheurs utilisant des débarcadères proches du futur port seront réinstallés dans le cadre d'un programme plus large mis en œuvre par le Ministère chargé des Pêches. Lors de la diligence de la BERD, les inventaires des biens affectés et les études socio-économiques étaient en cours. Un document cadre a été préparé pour établir les principes de compensation et le plan d'ensemble, il devra être détaillé quand l'information correspondante deviendra disponible.</p>	EP 5	NWM	<p>1<sup>er</sup> trimestre 2015 pour le Cadre</p> <p>2<sup>e</sup> trimestre 2015 pour le Plan de la voie d'accès</p> <p>Avant la manifestation des impacts sur les terres de la zone franche pour le 2<sup>nd</sup> plan de compensation et avant la manifestation des impacts sur les activités des pêcheurs artisanaux pour le Plan de restauration des moyens de subsistance.</p>	Mise en œuvre du cadre et soumission des trois plans, avec démonstration de la performance dans la mise en œuvre.	Priorité élevée
5.2.	Mettre en œuvre une évaluation indépendante de la mise en œuvre et des résultats du Cadre et des Plans mentionnés ci-dessus, trois ans après que le déplacement économique ait eu lieu.		EP 5	Consultant externe	Trois ans après survenue du déplacement économique	Rapport d'évaluation remis à la BERD	

No	Action	Risques environnementaux et sociaux	Exigence	Moyens et responsabilités	Calendrier	Critère de succès et d'évaluation	Statut
<b>EP 6 Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes</b>							
6.1	Etendre les données de base sur la faune et la flore par l'exécution de transects à travers le champ de dunes dans l'emprise du Projet afin d'évaluer si ces dunes contiennent des espèces sensibles et/ou des habitats critiques. Dans le cas où des caractéristiques de biodiversité importantes seraient identifiées, des actions supplémentaires seront nécessaires pour assurer que le principe de « zéro perte nette » est satisfait.	NWM a mené des études de base détaillées sur la faune et la flore. Dans ce cadre, des données détaillées sont disponibles sur l'environnement marin, qui ont pu être utilisées pour la conception du port. Les études de base comprennent, notamment, des informations sur les courants, les houles, les sédiments, les écosystèmes pélagiques et benthiques, et la qualité des eaux. Les écosystèmes terrestres ont été considérés comme dégradés dans l'EIE, mais n'ont pas fait l'objet d'investigations aussi détaillées. Il n'est pas envisagé dans l'EIE que des impacts puissent affecter des espèces menacées, mais dans la mesure où les systèmes dunaires sont connus pour constituer un habitat important, une étude complémentaire est nécessaire pour démontrer qu'il ne s'agit pas d'un habitat critique.	EP 1 et EP 6	NWM et les consultants en charge de l'EIE	Avant la réunion du conseil d'administration de la BERD, 2 <sup>ème</sup> trimestre 2015	Rapport mettant en évidence la présence (ou au contraire confirmant l'absence) d'espèces sensibles.  Préparation d'un plan d'action de biodiversité, si nécessaire.	Priorité élevée
6.2	Conduire une modélisation détaillée pour évaluer le risque que ferait courir un déversement important sur le site Ramsar des Trois Fourches. Inclure les mesures découlant de cette analyse dans le plan	L'EIE indique qu'il n'y a vraisemblablement pas d'impact du Projet sur la zone humide mais les risques pour cette dernière d'un déversement important en provenance du quai à hydrocarbures	EP 1 et 6	NWM	Avant démarrage de la phase d'exploitation du projet	Caractérisation du risque et du type de déversement, et mesures de prévention et de traitement incluses dans le plan d'intervention.	

No	Action	Risques environnementaux et sociaux	Exigence	Moyens et responsabilités	Calendrier	Critère de succès et d'évaluation	Statut
	d'intervention en cas de déversement accidentel prévu par le point 3.9 du présent PAES.	ne sont pas évalués.					
<b>EP 8</b>	<b>Patrimoine culturel</b>						
8.1	Préparer une procédure applicable en cas de découverte inopinée, applicable au port et à la zone franche.	L'EIE n'a pas mis en évidence d'éléments spécifiques du patrimoine culturel qui pourraient être affectés.	EP 8	NWM et entreprise générale	Avant démarrage de la construction, 2 <sup>ème</sup> semestre 2015	Inspections et audits.	
<b>EP 10</b>	<b>Divulgateion des informations et participation des parties prenantes</b>						
10.1	<p>Mettre en œuvre le plan de participation des parties prenantes, suivre son exécution et en rendre compte annuellement à la BERD dans le cadre du rapport annuel de suivi environnemental et social.</p> <p>Le plan de participation des parties prenantes contient, entre autres, des mesures relatives à l'établissement d'un mécanisme de traitement des plaintes, à des consultations supplémentaires sur l'EIE (journées portes ouvertes à tenir début 2015), et à la mise en place d'un bureau d'information dans la commune de Iazzanene.</p>	La consultation menée pour l'instant ne satisfait pas aux exigences de l'EP 10 de la BERD. En outre, NWM ne dispose pas à l'heure actuelle d'un mécanisme formalisé de gestion des plaintes, ni de moyens spécifiques pour la liaison communautaire.	EP 10	NWM	Mise en œuvre dès le 1er trimestre 2015 puis pour toute la durée du Projet	Comptes-rendus de réunions. Rapport sur les actions de consultation publique et les plaintes dans le rapport annuel environnemental et social.	